

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PROJET DE MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) A 45 COMMUNES DE LOIRE FOREZ AGGLOMERATION

Par arrêté n°2026ARR0910, le Président de Loire Forez agglomération (LFa) a ordonné qu'il soit procédé à l'ouverture de l'enquête portant sur le projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) à 45 communes de Loire Forez agglomération.

Durée de l'enquête publique :

Du lundi 1^{er} juin 2026 à 9h00 au vendredi 3 juillet 2026 à 16h30 précises.

Personne responsable juridiquement du projet et demande d'information :

La personne responsable de ce projet est Monsieur le Président de Loire Forez agglomération. Toute information relative à ce projet peut être demandée auprès de Loire Forez agglomération, service planification urbaine : planification@loireforez.fr. Le siège de l'enquête publique est fixé au siège de Loire Forez agglomération (17 boulevard de la préfecture – CS30211 – 42605 MONTBRISON cedex).

Le commissaire enquêteur :

Par décision n°E25000236/69 du 11/03/2026, Monsieur le Président du tribunal administratif de Lyon a désigné M. Pierre FAVIER en qualité de commissaire enquêteur et M. Robert BOUGEREL en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Composition du dossier d'enquête publique :

Le dossier d'enquête est composé des pièces techniques modifiées par le projet de modification n°1 et des pièces administratives relatives à la procédure (délibérations, arrêtés, avis, annonces légales, avis des personnes publiques associées, avis des communes, etc.).

Consultation du dossier d'enquête :

Pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et horaires d'ouverture habituels, les pièces du dossier complet au format papier seront tenues à disposition du public à l'Hôtel d'agglomération de LFa. Des dossiers allégés au format papier seront tenus à disposition du public dans les 45 communes.

Le dossier pourra être consulté et téléchargé via le site internet dédié : <https://www.registre-numerique.fr/modification1-plui-loireforez>. Un lien vers ce site sera également disponible sur les sites internet de LFa et du PLUi : <https://www.loireforez.fr/connaître-agglo/enquetes-publiques/> et www.pluiloireforez.fr. Il pourra être également consulté sur un poste informatique mis à disposition à l'hôtel d'agglomération de Loire Forez, aux horaires habituels d'ouverture.

Recueil des observations et propositions :

Pendant la durée de l'enquête, exclusivement du lundi 1^{er} juin 2026 à 9h00 au vendredi 3 juillet 2026 à 16h30, les observations, propositions du public peuvent être :

- Consignées dans le registre numérique accessible via le site internet dédié à l'enquête à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/modification1-plui-loireforez> ;
- Consignées dans les registres d'enquête papier à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur mis à la disposition du public dans les 45 mairies et à l'Hôtel d'agglomération de LFa aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle ;
- Lors des permanences tenues par le commissaire enquêteur ;
- Adressées par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, Pierre FAVIER, au siège de LFa, 17, boulevard de la préfecture – BP 30211 – 42605 MONTBRISON Cedex, en indiquant dans l'objet « *enquête publique pour la modification n°1 du PLUi à 45 communes* » ;
- Adressées par voie électronique à l'adresse mail : modification1-plui-loireforez@mail.registre-numerique.fr.

Accueil du public :

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public pour recueillir les observations et propositions écrites ou orales lors de 20 permanences aux lieux, jours et horaires suivants :

Lundi 1^{er} juin 2026 – de 9h à 11h30 à VERRIERES-EN-FOREZ (mairie) et de 14h à 16h30 à SAVIGNEUX (mairie)

Jeudi 4 juin 2026 – de 9h à 11h30 à CHAMPDIEU (mairie) et de 14h à 16h30 à SAINT-ROMAIN-LE-PUY (mairie)

Mardi 9 juin 2026 – de 9h à 11h30 à BONSON (mairie) et de 14h à 16h30 à LEZIGNEUX (salle du conseil municipal)

Mercredi 10 juin 2026 – de 9h à 11h30 à CHALMAZL-JEANSAGNIERE (mairie) et de 14h

à 16h30 à MAGNEUX-HAUTE-RIVE (mairie)

Mardi 16 juin 2026 – de 9h à 11h30 à MARGERIE-CHANTAGRET (mairie) et de 14h à 16h30 à MONTBRISON (mairie)

Jeudi 18 juin 2026 – de 9h à 11h30 à CHALAIN-LE-COMTAL (salle du conseil municipal) et de 14h à 16h30 à BOISSET-LES-MONTROND (mairie)

Mardi 23 juin 2026 – de 9h à 11h30 à BARD (mairie) et de 14h à 16h30 à SAUVAIN (mairie)

Mercredi 24 juin 2026 – de 9h à 11h30 à SURY-LE-COMTAL (mairie) et de 14h à 16h30 à SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ (salle du Colombier)

Mardi 30 juin 2026 – de 9h à 11h30 à SAINT-GEORGES-EN-COUZAN (mairie) et de 14h à 16h30 à SAINT-CYPRIEN (mairie)

Vendredi 3 juillet 2026 – de 9h à 11h30 à SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT (mairie) et de 14h à 16h30 à L'HOTEL d'AGGLOMERATION LOIRE FOREZ (salle des Monts du Forez)

La prise de rendez-vous et les modalités techniques de ces permanences seront disponibles à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/modification1-plui-loireforez>. Les rendez-vous seront limités à 15 minutes.

Clôture de l'enquête :

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, en tant qu'autorité compétente, se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification n°1 du PLUi à 45 communes. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de modification n°1 en vue de cette approbation.

A l'issue de l'enquête publique et pendant un an, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public au siège de LFa ainsi que dans les mairies des 45 communes concernées, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et également consultables sur le site internet du PLUi (www.pluiloireforez.fr) et sur le site internet du registre numérique (<https://www.registre-numerique.fr/modification1-plui-loireforez>).